

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 29 janvier 2021

N° 2021 -1

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt et un et le 29 janvier à vingt heures quinze, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Date de la convocation

le 22/01/2021

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe, Mesdames BLANC Sandrine, CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Date d'affichage

le 22/01/2021

Excusés : Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur COSME Vincent.

Objet de la délibération 2021-1

Approbation du compte de gestion 2020

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le **12 FEV. 2021**

Madame DELMAS Marie-Claude a été désignée secrétaire de séance.

et publication ou notification

du **12 FEV. 2021**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AR PREFECTURE

043-214302333-20210129-2021_1-BF
Regu le 12/02/2021

Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 29 janvier 2021,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,
BERAUD Jean-Yves



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

043-214302333-20210129-2021_1-BF
Regu le 12/02/2021

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 VOTES :
 Pour : 14
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 26/01/2021

Présenté par (1) Le Maire.
 A Sanssac-l'Église, le 29/01/2021
 Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Sanssac-l'Église, le 29/01/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BARRET Denis conseiller	
BLANC Sandrine conseillère	
BOYER Joseph conseiller	
CHACORNAC Emmanuelle 1ère adjointe	
COSME Vincent 4ème adjoint	
DELMAS Marie-Claude conseillère	
DURAND Claudine conseillère	
FELGINES Florence 3ème adjointe	
FOURNET-FAYARD Marjolaine conseillère	
GIRAUD Corinne conseillère	
GUILHOT Stéphane conseiller	
JACQUES Cyrille conseiller	
MAZOYER Gérard 2ème adjoint	
METHON Rodolphe conseiller	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12 FEV. 2021 et de la publication le 12 FEV. 2021

12 FEV. 2021

A. le

SANSSAC-L'EGLISE

12 FEV. 2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

AR PREFECTURE

043-2143 02333-20210129-2021_2-BF
 Reçu le 12/02/2021

